

FFSA

CHAMPIONNAT RALLYE
DE FRANCE TOUT TERRAIN



REGLEMENT PARTICULIER

19^{ème} RALLYE

TOUT-TERRAIN

TERRES DU GÂTINAIS

les 25, 26 et 27 avril 2025



PROGRAMME - HORAIRES

Dates	Horaires	Définition	Lieu (Corbeilles en Gâtinais)
Mars		Parution du Règlement et Ouverture des engagements	
17 avril	Minuit	Clôture des engagements	
24 avril	Dès 8h30	Disponibilité des carnets d'itinéraire et vérifications administratives	Voir articles 6.2.6.P et 7.1.8.P
25 avril	16h30 à 19h	Vérifications techniques	Place de l'église sous la halle
25 avril	16h30	Mise en place du parc fermé	Parc fermé de la sucrerie
		Panneau d'affichage : le tableau d'affichage officiel sera le tableau d'affichage numérique, publié sur le site web de l'événement. Il n'y aura pas de tableau d'affichage officiel physique.	
25 avril	18h	1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs	PC, salle du Collège
25 avril	20h	Publication des équipages admis au départ. Ordre et heures de départs 1ère étape.	Panneau d'affichage numérique
26 avril	9h	Départ du rallye, sortie parc fermé	Parc fermé de la sucrerie
26 avril	16h30	Arrivée 1ère étape, entrée parc fermé du 1er concurrent	Parc fermé de la sucrerie
26 avril	Au plus tard 30 mn après l'entrée du dernier concurrent en parc fermé	Affichage des résultats partiels de la 1ère étape, ordre et heures de départ de la 2ème étape	Panneau d'affichage numérique
27 avril	8h	Départ 2 ^{ème} étape, sortie parc fermé	Parc fermé de la sucrerie
27 avril	16h30	Arrivée 2ème étape, entrée parc fermé du 1er concurrent Remise des coupes aux équipages à l'entrée du parc fermé	Parc fermé de la sucrerie
27 avril	Au plus tard 30 mn après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent	Affichage des résultats du rallye, classement officiel provisoire	Panneau d'affichage numérique
27 avril	Podium	Podium des quatre catégories	Près du parc fermé de la sucrerie

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

L'ASA LOIRET organise 25, 26 et 27 avril 2025, en qualité d'organisateur administratif et l'Ecurie du GÂTINAIS en qualité d'organisateur technique, le Rallye National avec Participation Etrangère Autorisée dénommé :

19^{ème} Rallye tout terrain TERRES DU GÂTINAIS

Le présent règlement a reçu le visa de la LSA Centre-Val de Loire N° LSACDL 001/2025 en date du 17/01/2025

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° 76 en date du 22/01/2025

Comité d'organisation :

Président : Gilles ROUX
Vice-présidente : Sophie GARDIA
Secrétaire : Sophie GARDIA
Trésorière : Karine LAUNAY
Membres : Jacques COURTIN, Jérôme GARDIA, Laura PIVERT
Conseillers technique et administratif : Sylvain OMNES et Roger SOULAT
Organisateur technique : Jean-Jacques LEFEBVRE, Président Ecurie du Gâtinais

Permanence du rallye :

- avant le Rallye:

Gilles ROUX – 18 rue de la Garenne
45240 La Ferté Saint Aubin
Tél Mobile 06 79 53 02 69
E-mail roux.gilles45@orange.fr

- pendant le Rallye (à partir du jeudi 24 avril) :

Au PC course, à Corbeilles en Gâtinais
Gilles ROUX 06 79 53 02 69
Sophie GARDIA 06 75 39 34 68

1.1P. OFFICIELS

FONCTION	NOM	PRENOM	N° LICENCE
Observateur FFSA	HULOT	René-Jean	7288
Président du collège	CITERNE	Eugène	10415
Membre du collège	COULON	Thierry	4777
"	MISSWALD	Jean	2212
Directeur de course	LOOTVOET	Marie-Line	5938
Directeur de course adjoint (et nouveau départ)	PERROT	Elizabeth	6567
Adjoint à la DC / délégué ES	POTHEAU	Marie-Joëlle	115791
	MISSWALD	Anita	5763
Commissaire Sportif dédié au contrôle de la publicité	DUMOND	Rémy	3808
Tricolore	GARDIA	Jérôme	45029
OTT	HERBERT	Jacky	12549
Damier	BRISSET	Jean-Yves	3244
Juge de faits	CHAUMERON	Jacques	8066

''	DECARNIN	Rémi	155905
Commissaire technique délégué FFSA	VERRON	Sébastien	46757
Commissaires techniques	COURTIN	Philippe	42190
'' (et nouveau départ)	DUROU	Hervé	49716
''	HERHEL	Olivier	15550
''	TEXIER	Pierre-Arnaud	53166
''	TOURLOURAT	Michel	8826
Chargé des relations avec les concurrents	DUMOND	Rémy	3808
''	ESNAULT	Jean-Yves	6577
Médecin responsable	MOREAU	Emilie	EC
Responsable classements	BOUGEOIS	Monique	132559
''	DUCROCQ	Frédéric	19399
Chargé relation presse	DELHUMEAU	Laurent	9125

Tous les officiels figurant au Règlement Particulier sont nommés juges de fait à l'exception des membres du collège des commissaires sportifs.

1.2P. ELIGIBILITE

Le 19^{ème} rallye tout terrain TERRES DU GÂTINAIS compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes Tout Terrain pilotes et copilotes
- Le Trophée Rallye 4x4 pilotes et copilotes
- Le challenge 2 roues motrices pilotes et copilotes
- Le challenge SSV pilotes et copilotes

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 24 avril de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 et le 25 avril de 8h30 à 12h30 :

Café de l'UNION – Corbeilles en Gâtinais.

Les vérifications administratives auront lieu exclusivement lors du retrait du roadbook.

Pièces à fournir : licences, permis de conduire pilote et copilote, passeport (et attestation de prêt du véhicule si nécessaire).

Vérifications techniques le 25 avril de 16h30 à 19h :

Lieu : CORBEILLES en GÂTINAIS, Place de l'église sous la halle.

Les horaires de convocation, à **respecter impérativement**, au CH C d'entrée aux vérifications techniques seront mis sur le site du rallye le lundi précédent l'épreuve.

Ne pas oublier de remplir la fiche d'enregistrement des équipements de sécurité à remettre aux commissaires techniques.

Le déchargement et le rechargement des véhicules se fera obligatoirement sur le parking de LA SUCRERIE à CORBEILLES en GÂTINAIS (en face du parc assistance).

Les vérifications finales seront effectuées :

Garage CATINOT, Avenue de Bordeaux, 45 490 CORBEILLES EN GÂTINAIS

Taux horaire : 60 euros TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. Demande d'engagement – Inscriptions

3.1.5P. Tout concurrent qui désire participer au 19^{ème} rallye tout terrain TERRES DU GÂTINAIS doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci jointe dûment complétée avant le 17 avril 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi).

Sophie GARDIA
358 Rue des Pinières
45270 - LADON
Tél 0675393468 Mail sophie.gardia@wanadoo.fr

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum

3.1.11P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **580 euros***
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **1160 euros**

*Pour pilote et/ou copilote de l'ASA LOIRET : **530 euros** (pour la voiture)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement (ou par virement).

Les chèques de règlement des droits d'engagements seront rédigés à l'ordre de : ASA LOIRET

NB : Toute demande d'engagement par mail ne sera définitivement prise en compte que si elle est confirmée par courrier accompagné du règlement du montant de l'engagement.

En cas de liste d'attente, seront prises en priorité les demandes complètes accompagnées des droits d'engagement. Joindre impérativement un RIB à l'engagement.

Les montants d'engagement seront mis en banque à la fin des vérifications.

Tous les droits d'engagements réglés par chèque, faisant l'objet d'une insuffisance de provision, feront l'objet d'un litige porté à la connaissance de la FFSA pour jugement (conformément à l'article 3.10.1 du Code Sportif International).

L'organisateur encaissera les droits d'engagement des concurrents qui, après avoir retiré leur roadbook, ne se présenteraient pas au départ de l'épreuve.

3.3P. Ordre de départ

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

3.3.2P. Attribution des numéros

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme aux règles spécifiques rallye tout-terrain et au règlement technique des rallyes tout terrain FFSA

4.3P. Assistance

Conforme au règlement standard FFSA.

Les assistances seront interdites en dehors des sites prévus à cet effet.

Les équipes d'assistance seront tenues de **NETTOYER L'EMPLACEMENT DE TOUTES TRACES DE BOUE** laissées après chaque intervention sur les voitures de compétition.

UN SEUL véhicule d'assistance, par voiture de compétition, sera autorisé dans les parcs d'assistances, avec macaron « ASSISTANCE » collé en haut à droite du pare-brise. A défaut, des pénalités de 30 secondes et de 200€ seront appliquées.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P. Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA et au championnat de France des rallyes tout-terrain FFSA.

5.2P. Publicité

Les publicités obligatoires ou facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

La publicité obligatoire d'AGORATT devra être apposée sur l'emplacement de la plaque avant des véhicules et être visible, conformément à l'article 4.6 du règlement standard des rallyes tout-terrain sous peine des sanctions prévues à l'article 5.2.4 du règlement standard des rallyes : pénalité de 160 € pour le 1^{er} constat et une pénalité de 320 € en cas de récidive.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. Description

Le 19^{ème} rallye tout terrain TERRES DU GÂTINAIS représente un parcours de 290 km.

Il est divisé en 2 étapes et 6 sections et comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de 150 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1/3/5	LA SUCRERIE	11,6 km
ES 2/4/6	LORCY – LA MARCHAISE	12,4 km
ES 7/9/11	PANNES	12,4 km
ES 8/10/12	ST MAURICE	13,6 km

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain.

Les reconnaissances auront lieu :

Jeudi 24 avril de 8h30 à 18h30

Vendredi 25 avril de 8h30 à 16h00

Vitesse réduite, les chemins étant ouverts à toute circulation. Interdiction d'effectuer les reconnaissances à contresens.

Les concurrents devront obligatoirement fournir les numéros d'immatriculation des motos et quads de reconnaissance et porter au poignet les bracelets remis par l'organisation ainsi que les autocollants sur les motos/quads de reconnaissance. A défaut le départ des reconnaissances leur sera interdit, application des pénalités prévues à l'article 6.2 du règlement standard des rallyes FFSA.

Une reconnaissance en convoi se fera le vendredi 25 avril si les conditions météo le permettent. A la discrétion de l'organisateur.

Départ à 9 h, parking camions de la sucrerie de Corbeilles en Gâtinais. Pneus adaptés obligatoires.

Seuls les pilotes et copilotes y sont autorisés.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

7.1.8P

Le road book sera distribué à l'ouverture des reconnaissances, ainsi que les 2 bracelets pour pilotes/copilotes et 2 autocollants par voiture engagée qui devront être apposés sur les véhicules de reconnaissance (motos ou quads).

Rappel : Les vérifications administratives auront lieu exclusivement lors du retrait du roadbook (cf §1.3P)

Lieu :

Café de l'UNION

6 place St Germain, Corbeilles en Gâtinais

Horaires :

Jeudi 24 avril de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30

Vendredi 25 avril de 8h30 à 12h30

7.2P. Dispositions générales relatives aux contrôles :

Les signes distinctifs des commissaires sont : combinaisons ou Chasubles orange

7.5.1P. Rappel des règles spécifiques rallyes tout terrain

Conforme à l'article 7.5.1 des règles spécifiques des rallyes tout terrain

Les concurrents sont informés que les cordes des virages et changements de directions ainsi que les extérieurs des chicanes seront protégés et matérialisés pour éviter le franchissement des limites de la route de course. Tout contact avec ces matérialisations ou leur franchissement sera considéré comme un non-respect de la route de course.

7.6P. PARC FERME

En complément de la réglementation générale des rallyes, lors d'un parc fermé, les voitures ne disposant pas de porte étanche (filet) et les voitures SSV sont autorisées à mettre une bâche sur la voiture pour la protéger des éventuelles intempéries.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement du championnat de France des Rallyes tout terrain.

ARTICLE 10P. PRIX et COUPES

10.1.1P. PRIX

-Les prix seront crédités aux ayant droits après le rallye PAR VIREMENT BANCAIRE.

(Joindre impérativement un RIB à l'engagement pour le virement).

ATTENTION en absence du RIB lors de l'engagement, les prix ne seront pas distribués au concurrent.

IMPORTANT : les primes d'arrivée seront calculées en fonction du nombre réel de partants (voir ci-dessous les tableaux pour 60 partants et pour 80 partants).

Exemple de primes pour un nombre de				60	partants					
Primes d'arrivée	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total	
Scratch catégorie Championnat (T1A/T3 confondus)	100 €	80 €	60 €						240 €	
Groupes (T1A/T3 confondus (T3 1A-1B-S) - T1B - T2/T2B et T2B+ confondus - SSV série avec fiche d'homologation)										
Si moins de 5 partants	178 €	128 €	93 €						398 €	
Si au moins 5 partants	355 €	255 €	185 €						3 180 €	
Si au moins 10 partants				130 €	120 €				1 000 €	
Si au moins 15 partants						105 €	75 €	50 €	920 €	
total groupe catégorie Championnat	455 €	335 €	245 €	130 €	120 €	105 €	75 €	50 €		
Total autres groupes (T1B - Trophée 4X4-SSV)	355 €	255 €	185 €	130 €	120 €	105 €	75 €	50 €		
Classes										
Nbre de classes	19									
Si au moins 3 partants	50 €								950 €	
Si au moins 5 partants		25 €							475 €	
Si au moins 7 partants			25 €						475 €	
									Total	7 240 €
Exemple de primes pour un nombre de				80	partants					
Primes d'arrivée	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total	
Scratch catégorie Championnat (T1A/T3 confondus)	135 €	105 €	80 €						320 €	
Groupes (T1A/T3 confondus (T3 1A-1B-S) - T1B - T2/T2B et T2B+ confondus - SSV série avec fiche d'homologation)										
Si moins de 5 partants	235 €	170 €	125 €						530 €	
Si au moins 5 partants	470 €	340 €	250 €						4 240 €	
Si au moins 10 partants				175 €	155 €				1 320 €	
Si au moins 15 partants						140 €	100 €	70 €	1 240 €	
total groupe catégorie Championnat	605 €	445 €	330 €	175 €	155 €	140 €	100 €	70 €		
Total autres groupes (T1B - Trophée 4X4-SSV)	470 €	340 €	250 €	175 €	155 €	140 €	100 €	70 €		
Classes										
Nbre de classes	19									
Si au moins 3 partants	65 €								1 235 €	
Si au moins 5 partants		35 €							665 €	
Si au moins 7 partants			30 €						570 €	
									Total	9 590 €

NOTA :

- Les Primes de classe ne sont pas cumulables avec les primes groupes
- Toute prime sera annulée pour tout équipage pénalisé pour non-respect de la réglementation

PRIMES PERFORMANCES :

Primes PERFORMANCES									
Les primes de PERFORMANCES sont cumulables avec les prix de groupe et classe et seront remis même en cas d'abandon									
ES2 groupe T1A/T3	15ème		100 €						
ES5 groupe T1B	10ème		100 €						
ES8 trophée 4x4	5ème		100 €						
ES11 groupe SSV	7ème		100 €	Total primes PERFORMANCES					400 €

Nota : En cas d'annulation ou de neutralisation des spéciales, les primes de performance des ES concernées ne seront pas attribuées.

PRIMES LEGEND GROUP :

L'organisateur crée une catégorie particulière appelée **LEGEND GROUP** hors titre reconnu par la FFSA.

Ces véhicules des groupes T1A et T1B doivent répondre aux critères suivants :

- châssis construit jusqu'en 2004 (date de création du passeport technique)
- année d'origine de la référence "constructeur" du moteur jusqu'en 2004
- boîte en H ou séquentielle selon l'équipement d'origine du véhicule
- moteur en porte à faux ou central selon implantation d'origine
- amortisseurs libres

Le concurrent devra spécifier sur le bulletin d'engagement sa candidature dans cette catégorie en s'engageant à y être conforme techniquement ce qui pourra être vérifié par l'organisateur.

Primes LEGEND GROUP (si proposé par l'organisateur)	1er	2ème	3ème					
T1A	150 €	100 €	50 €					
T1B	150 €	100 €	50 €	Total primes LEGEND GROUP				600 €

10.2.P. COUPES

- 2 coupes aux 3 premiers du Championnat de France (T1A/T3 confondus)
- 2 coupes aux 3 premiers du Trophée 4X4 (T2, T2B et T2B+ confondus)
- 2 coupes aux 3 premiers du Challenge 2RM (T1B)
- 2 coupes aux 3 premiers du Challenge SSV (SSV)
- 2 coupes à chaque autre équipage arrivé classé
- 2 coupes commissaires (2 bénéficiaires tirés au sort).

NB : les coupes non retirées lors de la remise des prix seront perdues si l'équipage n'est pas dûment représenté